

ARTICLE 5e.

De la Pénitence.

* D. Qu'est ce que la Pénitence ?

R. C'est un Sacrement qui remet les péchés commis après le Baptême.

* D. Où reçoit-on le Sacrement de Pénitence ?

R. On le reçoit dans le lieu où l'on se confesse, c'est à dire ordinairement au confessional.

D. Que faut-il faire pour recevoir le Sacrement de Pénitence ?

R. Il faut confesser avec douleur tous ses péchés à un prêtre approuvé et en demander pardon à Dieu, dans la résolution de satisfaire.

§ 1.

De l'Absolution.

* D. Reçoit-on le Sacrement de Pénitence toutes les fois que l'on va à confesse ?

R. Non, mais seulement lorsque le prêtre donne l'absolution.

* D. Qu'est-ce que l'Absolution ?

R. C'est le pardon des péchés accordé par le Prêtre au nom de Jesus-Christ.

D. Est-ce que les prêtres ne pardonnent pas les péchés toutes les fois qu'on se confesse ?

R. Non : ils jugent quelquefois néces-

saire